



## AVIS DE COURSE

### Interligue Optimist Samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 mai 2018 Organisée par l'ASPTT LA ROCHELLE Esplanade Saint Jean d'Acres Grade : 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 les règlements fédéraux.

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux seront tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO( Kidibul, partenaire de la classe). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux Optimist, coureurs nés en 2003 et après, sélectionnés selon les critères du règlement sportif de la POP.

- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne accessible sur le site [www.asptt-voile-larochelle.fr](http://www.asptt-voile-larochelle.fr) au plus tard le 06 mai 2018 et en envoyant le règlement des frais d'inscription requis à l'adresse : **ASPTT Esplanade Saint Jean d'Acres 17 000 LA ROCHELLE** au plus tard le 06 mai 2018. Au-delà de cette date limite, les frais d'inscription sont majorés .

Attention : un coureur pré inscrit doit confirmer son inscription le jour de l'épreuve.

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent être en mesure de présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- la page 1 recto-verso du livret IODA (copie autorisée) de l'Optimist déclaré sur l'épreuve
- la feuille d'engagement de conformité à la jauge et de sécurité signée (téléchargeable sur le site POP : <http://promotion-optimist.fr/jauge/index.php>)
- l'attestation d'adhésion POP 2018. **Les concurrents dont les documents fournis lors de leur adhésion POP 2018 ont été validés par la POP verront leur confirmation d'inscription facilitée.**

- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Le livret IODA.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant jusqu'au 06 mai 2018	Montant après le 06 mai 2018
Optimist	45€	60€

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 19 mai 2018 de 14h00 à 15h30

5.2 Jauge et contrôle pourront être réalisés à terre ou sur l'eau pendant les 3 jours de course.

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Samedi 19 mai 2018	17h45
Dimanche 20 mai 2018	13h00
Lundi 21 mai 2018	10h00

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 19 mai
- disponibles en version électronique sur le site [www.asptt-voile-larochelle.fr](http://www.asptt-voile-larochelle.fr)

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

#### 9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 4 courses devront être validées pour retirer le plus mauvais score.

#### 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : aux 3 premiers du classement scratch dans chaque catégorie (benjamins et minimes/cadets) et 3 premières filles de chaque catégorie, si elles ne sont pas déjà récompensées au scratch.

#### 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un repas coureur est prévu le samedi soir, gratuit pour les coureurs, et 10€ pour les accompagnateurs. Ceci sur réservation au plus tard le mercredi 16 mai

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Nicole Bitard : [nicole.bitard@laposte.net](mailto:nicole.bitard@laposte.net) 06 73 41 57 67

**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
*(joindre si possible un extrait de carte)*

